

## Communiqué de presse

**Date :**  
11 novembre 2020

**Embargo :**  
---

**Contact :**  
Tobias Lux, porte-parole  
Tél. +41 (0)31 327 91 71  
[tobias.lux@finma.ch](mailto:tobias.lux@finma.ch)

Vinzenz Mathys, porte-parole  
Tél. +41 (0)31 327 19 77  
[vinzenz.mathys@finma.ch](mailto:vinzenz.mathys@finma.ch)

# La FINMA publie son monitoring des risques 2020

**L’Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers FINMA publie son monitoring des risques 2020. Elle entend ainsi fournir un aperçu des risques les plus importants à l’heure actuelle, de son point de vue, pour les assujettis et décrire les priorités qui en découlent pour son activité de surveillance. Durant cette année marquée par le coronavirus, la FINMA a identifié sept risques principaux. Nouveauté dans la liste de la FINMA : le risque de défauts de paiement ou de corrections sur les prêts aux entreprises et emprunts d’entreprises à l’étranger.**

Il est clair que l’année 2020 fut avant tout marquée par la pandémie de COVID-19. Celle-ci a fortement empreint la cartographie des risques dans l’industrie financière. La pandémie a également mis le système financier sous forte pression. En résultent de nouveaux risques pour les établissements financiers helvétiques. Ainsi, les turbulences récurrentes observées sur le marché à cause de la COVID-19 et le recul de liquidité qui en découle représentent un risque significatif à court terme pour les établissements financiers. En outre, la pandémie a parfois aggravé des risques existants. En 2020, la FINMA a identifié sept risques principaux, soit un de plus qu’en 2019.

Le risque de défauts de paiement ou de corrections sur les prêts aux entreprises et emprunts d’entreprises à l’étranger vient ainsi rejoindre la liste des principaux risques identifiés par la FINMA. De tels défauts de paiement sont devenus plus vraisemblables, car les mesures de politique sanitaire entraînent des baisses parfois massives du chiffre d’affaires et des bénéfices de nombreuses entreprises, une récession mondiale menaçant. Les thèmes considérés comme risques principaux en 2019 restent, du point de vue de la FINMA, centraux pour les assujettis et la place financière suisse :

- faiblesse persistante des taux d’intérêt (en hausse) ;
- correction sur les marchés immobilier et hypothécaire (en hausse) ;
- abandon non ordonné des taux de référence LIBOR (en baisse) ;
- cyberattaques (en hausse) ;
- blanchiment d’argent (stable) ;
- accès difficile aux marchés étrangers (stable).

### **Tendance à long terme : un client « transparent » dans le domaine de l'assurance**

Le monitoring des risques fait aussi la lumière sur une des tendances qui pourraient influencer à long terme et de manière durable le marché financier suisse du point de vue de la FINMA. Le rapport de cette année traite ainsi des risques s'inscrivant en relation avec l'utilisation de larges fichiers de données (« *big data* ») dans le secteur de l'assurance, susceptibles de déboucher sur des clients « transparents ».

Parmi les autres risques à long terme, la FINMA compte le vieillissement de la société, les risques pour la gestion de fortune sur un marché où les évaluations des instruments financiers baissent ainsi que les risques financiers liés au changement climatique. Le monitoring des risques de l'année dernière avait traité en détail de la thématique des risques climatiques, l'édition de cette année se contentant elle de décrire les évolutions observées depuis par la FINMA dans ce domaine.

### **Transparence sur la surveillance orientée sur les risques**

Au centre de l'activité de la FINMA figure la surveillance du secteur financier. Celle-ci doit garantir que les établissements financiers assujettis restent, au vu des possibles risques, stables. Un élément central de l'activité de surveillance de la FINMA est donc d'évaluer la situation en matière de risques pour l'ensemble du secteur ainsi que pour les assujettis. Sur cette base, la FINMA oriente ses priorités de surveillance pour l'avenir. Avec cette deuxième édition de son monitoring des risques, la FINMA offre à ses assujettis et au public une transparence accrue sur la manière dont elle remplit son mandat légal.